

Avis est donné, en conformité avec l'article 156 du Code municipal du Québec, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Papineauville est demandée par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse.

Elle sera tenue le 21 octobre 2025 à 18h30 à la salle du conseil municipale située au 188, rue Jeanne-d'Arc.

Ordre du jour:

- 1.1. Appel nominal
- 1.2. Constatation de l'avis de convocation
- 1.3. Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.4. Adoption de l'ordre du jour
- 1.5. Nomination d'un maire suppléant
- 1.6. Autorisation de signature des effets bancaires et autres documents relatifs à l'administration de la municipalité
- 1.7. Modification des signataires pour le projet de conversion du centre multifonctionnel dans le cadre du programme bâtiments verts et inclusifs du gouvernement fédéral : signataires officiels pour toutes questions liées à ce projet et à l'entente de financement
- 1.8. Période de questions
- 1.9. Levée de la séance extraordinaire.

Donné à Papineauville ce 14 octobre 2025.



Martine Joanisse
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Joanisse, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Papineauville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés au règlement 2024-014, le 15 octobre 2025 entre 9h00 et 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 octobre 2025.

